

- **[Vos prénom et nom]**
[Adresse]
[Téléphone]
[Adresse e-mail]

À Monsieur Teulier, Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN)
1 quai Dujardin, 35000 RENNES

Fait à [lieu], le [date]

Objet : Mise en demeure de mise en œuvre de la notification MDPH – droit à l'éducation de [Prénom Nom de l'enfant]

Madame, Monsieur le Directeur académique,

Notre enfant **[Prénom NOM]**, né(e) le **[date de naissance]**, est scolarisé(e) à **[nom et adresse de l'établissement scolaire]**.

Par décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en date du **[date de la notification]**, il/elle bénéficie d'une notification portant sur **[préciser : un accompagnement par un(e) AESH / une orientation en structure spécialisée]**.

À ce jour, cette notification n'a toujours pas été mise en œuvre. Cette carence prive notre enfant d'un droit fondamental garanti notamment par :

- l'article **L111-1 du Code de l'Éducation** (droit à l'éducation pour tous),
- l'article **L351-3 du Code de l'Éducation** (droit à une aide humaine si nécessaire),
- l'article **24 de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées** (droit à une éducation inclusive).

Nous vous **mettons en demeure** d'appliquer sans délai la notification de la MDPH, afin de garantir la scolarisation effective et adaptée de notre enfant.

À défaut de réponse rapide et positive de votre part, nous serons contraints :

- de saisir le **Défenseur des droits**,
- et d'engager un **recours en référé-liberté devant le tribunal administratif** pour faire constater la carence de l'État.

Dans l'attente d'une réponse urgente de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur le Directeur académique, l'expression de notre considération distinguée.

[Signature(s)]

[Nom, prénom des parents]